



Votre sécurité et celle des usagers dépendent du calage de votre bateau.

Pour une période courte ou un hivernage, les risques sont les mêmes. Un bon calage consiste à suivre des règles simples et chronologiques.

Dans tous les cas, **NE PRENEZ PAS LE RISQUE** d'associer des bers non garantis et un calage incertain. Les conséquences accidentelles matérielles et surtout les risques graves encourus en cas de chute d'un bateau même léger, engagent **VOTRE RESPONSABILITE**.

Les voiliers ou vedettes à moteur, exception faite des quillards type voiliers de régates, doivent être calées en premier lieu sur leur quille, au plus bas et en équilibre.

La zone de stockage du navire doit être propre et sur un sol en bon état.

Le calage doit se faire sur cales en bois dur aux champs plats et perpendiculaires (Cales en chêne).

Une fois le bateau posé sur sa quille, toujours dans les sangles, on procède au calage des bers ou des épontilles. Les bers doivent répondre aux normes de « sécurité constructeur », relevées par une plaque indiquant la charge maximale utile et les angles de charge.

L'ÉPONTILLAGE SE FAIT EN RESPECT DES RÈGLES DE CALAGE SUIVANTES :

Les cales et les bers doivent être préposés avant l'arrivée du navire. La manutention de ces matériels doit être réalisée à deux.

- Si vous utilisez des bers pour une vedette à moteur ou un voilier, **toujours caler au plus bas sur la quille** et respecter les indications constructrices sur les charges et angles maximum.
- **Épontilles en excellent état** et non « Bricolées ».
- **Equerrage latéral entre 90° et 100°** par rapport au bateau.
- **Angles de portées égaux** de chaque côté du bateau.
- L'appui de l'épontille contre le bateau doit se faire sur une varangue ou cloison.
- **Utiliser des cales de coins en bois** pour étayer l'épontille en appui au sol et protéger votre coque. Ces cales vous permettent de récupérer l'inclinaison des pentes de l'enrobé de l'aire de carénage, nécessaire à l'évacuation des eaux de carénage.
- **Sangler, enchaîner ou frapper avec un bon bout les épontilles entre elles** pour éviter qu'elles ne se dérobent sous fort vent (serrer avec un martyre votre bout).
- Avant de retirer les sangles de l'élévateur vérifier que le bateau est bien calé sans gîte.
- Toujours vérifier que le bateau ne bouge pas avant de se coucher dessous ou avant de monter dessus. Dans tous les cas, ne **JAMAIS PRENDRE DE RISQUE** pour votre sécurité et celle des autres utilisateurs de l'aire de carénage.

Bonne pratique

- Utiliser des bers certifiés conformes aux normes CE
- Utiliser des cales de coin en bois dur
- En cas de doute faite appel à un professionnel
- En cas de fort coup de vent annoncé, vérifier le calage

Mauvaise pratique

- Ne pas monter en tête de mât sur un bateau calé
- Ne pas monter les voiles, génois ou foc, sur un voilier calé
- Ne pas modifier le calage une fois le bateau calé

Bon calage



Mauvais calage

